

# PRINCIPAUX RESULTATS DU RGPH 2014

## 1. Effectifs globaux et répartition spatiale

La consolidation des données a confirmé dans son ensemble les résultats préliminaires. Ainsi, à la date du **15 mai 2014** (date médiane de réalisation du dénombrement du RGPH 2014), **la population résidente en Côte d'Ivoire** (population de droit) est de **22 671 331 habitants**.

- La population de la Côte d'Ivoire vit majoritairement en zone de forêt avec 17 107 086 habitants (soit 75,5 %) de la population sur 48 % de la superficie du territoire national ;
- La **densité de population** (nombre moyen d'habitants au km<sup>2</sup>) est de **70,3 habitants** ;
- **La moitié de la population (11 408 413 habitants soit 50,3%) est urbaine ; l'autre moitié rurale comprend 11 262 918 habitants.** Relativement à la population urbaine, on note que celle-ci est essentiellement concentrée à Abidjan où vivent 4 395 243 habitants, soit près de 4 urbains sur 10 (38,7 %).

Douze villes ont plus de 100 000 habitants. Les villes de Divo, de Soubré, d'Abengourou et d'Anyama ont fait leur entrée dans ce cercle à l'issue du présent recensement. Elles sont par ailleurs toutes des chefs-lieux de région sauf Anyama;

- La population reste inégalement répartie dans l'espace national. Le district d'Abidjan (en raison du poids de la ville d'Abidjan) avec 4 707 404 habitants abrite le cinquième de la population totale (20,8%). Les régions les moins peuplées étant celles du District du Denguélé (Kabadougou et Folon) avec 288 779 habitants dont le Folon : 96 415 habitants.

## 2. Evolution de la population de la Côte d'Ivoire

- la population de la Côte d'Ivoire a été multipliée par **3,4** entre 1975 et 2014. Le facteur multiplicateur le plus élevé, soit **5,3** est observé pour la population urbaine, avec un taux d'urbanisation qui est passé de 32 % en 1975 à pratiquement 50 % en 2014, soit une augmentation de 18 points ;
- La proportion de la population non-ivoirienne semble se stabiliser autour d'un-quart de la population totale avec des proportions respectives de 22 % en 1975, 28 % en 1988, 26 % en 1998 et 24 % en 2014.

- En ce qui concerne le taux d'accroissement annuel moyen de la population, son fléchissement se poursuit selon la tendance suivante : **4,4%** avant 1975, **3,8%** entre 1975 et 1988, **3,3%** entre 1988 et 1998 et **2,6%** entre 1998 et 2014.

### 3. Structures par sexe et par âge

- La répartition de la population vivant en Côte d'Ivoire au 15 mai 2014 selon le sexe indique **une population masculine de 11 708 244 individus** (51,7%) et **une population féminine de 10 963 087 individus** (48,3%). On note ainsi un rapport de masculinité (RM) de 107 hommes pour 100 femmes. Cette situation nationale est variable d'une région à une autre. Ainsi, les RM varient entre 98 dans le N'zi dans le centre et 126 dans le Cavally à l'ouest du pays.
- Relativement à la structure par âge, la population de la Côte d'Ivoire selon les résultats du RGPH 2014 demeure encore très jeune. Les enfants (0-14 ans révolus) au nombre de 9 481 351 individus représentent 41,8 % de la population totale et les Jeunes (15-34 ans révolus) au nombre de 8 048 341 individus constituent 35,5 % de la population totale. Ainsi, 77,3 % de la population totale, soit un peu plus 3 personnes sur 4 personnes ont moins de 35 ans. Cette extrême jeunesse de la population se traduit par une pyramide des âges à base très élargie, qui du reste, a très peu évolué entre 1998 et 2014 (cf. graphique des pyramides des âges de 1998 et 2014). On peut toutefois noter un renflement de la partie médiane de la pyramide de 2014, résultant d'une augmentation des personnes d'âges actifs dans la population.
- Le taux de dépendance qui mesure le nombre de personnes d'âges inactifs (population de moins de 15 ans et population âgée de 60 ans et plus) pour 100 personnes d'âges actifs (population âgée de 15-59 ans révolus) est de 85 personnes à charge pour 100 actifs.

### 4. Répartition de la population par nationalité

- La Côte d'Ivoire au RGPH 2014 compte **17 175 457 personnes de nationalité ivoirienne (75,8 %)** et **5 490 222 personnes de nationalité non-ivoirienne (24,2%)**.
- On relève une prédominance des hommes parmi la population non ivoirienne (RM=121 hommes pour 100 femmes). Elle vit majoritairement en milieu rural (58,9 %).

- La population de nationalité ivoirienne âgée de 18 ans et plus est de 9 005 242 individus soit 52,4 % de la population totale ivoirienne.
- La composition ethnique de la population ivoirienne (17 175 457 personnes) indique que les Akans représentent 38,1 %, les Gurs (21,2 %), les Mandé Nord (19 %), les Krou (11,3 %), les Mandé Sud (9,1 %), les naturalisés (0,6 %) et les ivoiriens sans précision (0,7 %).

## **5. Situation matrimoniale et type de mariage**

La répartition de la population selon la situation matrimoniale révèle que la population de 12 ans et plus (14 705 563 individus) est composée de 47 % de célibataires, 38 % de mariés, 11 % en union libre, 3 % de veufs et 1 % de divorcés/séparés.

Il ressort que les mariages se font majoritairement selon les rites coutumiers (79,1 %), la proportion des individus mariés religieusement est de 28,4 % et celle des individus mariés légalement s'établit à 8,4 %.

## **6. Pratique religieuse**

Deux grandes obédiences religieuses se répartissent la population ; il s'agit de l'islam qui concentre 42 % et le christianisme (34 %) de la population totale résidente du pays. Suivent les sans religion avec 19 % de pratiquants. Les animistes quant à eux ne représentent que 4 % et les autres religions 1 %. On note par ailleurs que parmi la population étrangère, les musulmans représentent 72 % (contre 18 % de chrétiens de cette population) alors que dans la population ivoirienne, ce sont les chrétiens qui viennent en tête avec 39 % et les musulmans représentent 30 %.

## **7. La déclaration des naissances à l'état civil**

Les résultats du RGPH 2014 a permis d'obtenir l'effectif des personnes ayant bénéficié d'une déclaration de la naissance à l'état civil. Ce sont au total 17 794 379 de personnes qui ont affirmé être déclarées à l'état civil soit 78,5 % de la population totale. L'effectif des personnes ayant déclaré n'avoir jamais été déclarées à l'état civil est de 3 926 034 (17,3 %). Les non spécifiés représentant 4,2 % de la population totale.

Parmi les personnes non déclarées à l'état civil (3 926 034 individus), on y trouve à peu près autant d'hommes que de femmes (49,5 % et 50,4 %). Cet effectif comporte 34,5 % de moins de 5 ans, plus des trois quarts (77,7 %) vivent en milieu rural.

## **8. L'alphabétisation**

Le niveau de l'analphabétisme reste à un niveau relativement élevé bien qu'ayant enregistré une baisse de 0,5 point en moyenne par an depuis 1998 (63 %). Les résultats du RGPH 2014 indiquent que sur la base de la population de 15 ans et plus (13 185 520 individus), plus de la moitié (56,1 %) ne savent ni lire, ni écrire dans une langue quelconque. Ce taux varie de 30,1 % pour la Ville d'Abidjan à 84,7 % dans la région du Folon. Aussi, ce taux est-il plus marqué dans les régions du nord du pays (plus de 70 %) que dans celles du sud autour d'Abidjan (en deçà de la moyenne nationale). Par ailleurs, les femmes sont moins alphabétisées que les hommes (63 % contre 49 %). De même que la population non ivoirienne est plus touchée (73 %) que la population ivoirienne (51 %).

## **9. Les commodités des logements des ménages**

Le RGPH 2014 a permis de calculer un certain nombre d'indicateurs relatifs aux conditions de vie des ménages à travers la disponibilité de certaines commodités et biens durables dans les ménages. On peut retenir qu'au niveau national, sur 4 171 496 ménages ordinaires recensés :

- 38 % des ménages disposent d'un lieu d'aisance adéquat ;
- 61 % des ménages utilisent une eau de boisson potable ;
- 62 % des ménages disposent de l'électricité ;
- 78 % des ménages utilisent le bois et le charbon comme mode de cuisson alors qu'ils sont 22 % à utiliser le gaz ;
- 70 % des ménages rejettent leurs ordures dans la nature. Les charrettes sont de plus en plus utilisées par les ménages (11 %). A Abidjan, elles sont plus utilisées que les camions de ramassage (39 % contre 37 %) ;
- 80 % des ménages n'utilisent pas les fosses septiques et les réseaux d'égout comme mode d'évacuation des eaux usées ;
- 3 % des ménages ont une connexion Internet ;
- 44 % des ménages disposent d'au moins un poste téléviseur ;
- 45 % des ménages disposent d'au moins un poste radio ;
- 5 % des ménages disposent d'au moins un ordinateur ;
- 2 % des ménages disposent d'au moins un téléphone fixe ;
- 80 % des ménages disposent d'au moins un téléphone mobile.

## **10. Répertoires des localités**

Les répertoires de localités établissent la liste exhaustive des localités d'une Sous-préfecture, reconnues comme telles par le Ministère de l'Intérieur avec leur population répartie selon le sexe.

Le RGPH 2014 a permis d'élaborer un répertoire de localités pour chacune des 31 régions et des deux (2) Districts autonomes. Ainsi, les travaux de cartographie censitaire et les résultats du dénombrement ont permis de répertorier 8198 localités.

Les localités de plus de 500 habitants sont au nombre de 5466 soit les deux tiers des localités.